Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau des relations européennes et de la coopération internationale** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDRICI/2021-60** **27/01/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/03/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDRICI/2019-654 du 19/09/2019 : lancement du Festival ALIMENTERRE et du Prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2019 – 2020.
Nombre d'annexes : 1

Objet : lancement du Festival ALIMENTERRE et de la 8e édition du Prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2020-2021.

Destinataires d'exécution
Etablissements publics locaux d'enseignement et de la formation professionnelle agricole professionnelle agricole Etablissements d'enseignement supérieur publics et sous contrat Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : cette note de service précise les objectifs et les modalités de participation de l'enseignement agricole au Festival ALIMENTERRE et au Prix ALIMENTERRE pour l'année scolaire 2020-2021.

Textes de référence :
Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999
Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 relatives à la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole français.

Chaque année, du 15 octobre au 30 novembre, le Festival de films ALIMENTERRE invite à des débats avec des spécialistes français ou étrangers sur les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux, à partir d'une sélection annuelle de sept à huit films documentaires. Ce Festival est coordonné par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et mis en œuvre par différents acteurs en France : associations, cinémas, collectivités territoriales, etc.
Chaque année, ce sont plus 2 800 acteurs mobilisés et près de 70 000 citoyens sensibilisés, dont 58 % des jeunes. L'enseignement agricole est partenaire de l'évènement : 150 établissements de l'enseignement technique agricole s'impliquent annuellement.

Pendant cette période, les films peuvent être diffusés moyennant des droits négociés à des tarifs préférentiels. Chaque projection est suivie d'un débat ouvert, impliquant la mobilisation d'intervenants et une participation forte du public. Les établissements s'emparent des outils proposés par le réseau ALIMENTERRE (films aux droits négociés, outils pédagogiques, fiches méthodologiques, etc.) pour organiser des évènements dans leurs locaux durant le Festival. Dans de nombreux cas, le film projeté fait l'objet d'une préparation pédagogique en amont, ou bien d'une exploitation pédagogique après le Festival, en mobilisant l'ensemble des équipes et en organisant différentes activités (exemples : repas thématiques dans les cantines, choix des approvisionnements des aliments pour cantines, sensibilisation aux labels et appellations d'origines des aliments, sensibilisation aux circuits courts, découverte du commerce équitable, enseignements autour de l'agriculture biologique et de l'agroécologie etc.).

La DGER incite l'ensemble des établissements d'enseignement agricole à participer à ce festival en proposant, dans l'établissement et pour un public large, une ou plusieurs projections d'un ou plusieurs films librement choisis parmi ceux proposés, projections suivies de débats faisant intervenir des personnalités extérieures.

La participation à ce festival, qui se conçoit dans le respect strict des règles sanitaires de lutte contre la Covid 19, se fait en collaboration avec une association locale, relais de ce festival (la liste des coordinateurs du réseau ALIMENTERRE est en annexe du règlement du Prix Alimenterre 2020/2021 joint à cette note de service) et l'appui des DRAAF/ DAAF.

La participation à ce Festival entre pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le Code rural et de la pêche maritime. Elle participe à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des apprenants de l'enseignement agricole.

Pour organiser le Festival ALIMENTERRE, les établissements peuvent consulter l'appel à participation : https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0

Par ailleurs, la DGER et son réseau pédagogique national « Réseau d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale » (RED) de l'enseignement agricole (http://red.educagri.fr participent à la diffusion, à l'accompagnement pédagogique des établissements et au choix des films de ce Festival. Ainsi, le RED peut être sollicité par les établissements de l'enseignement agricole pour appuyer leur participation.

Ce Festival se double pour sa 8ème édition d'un concours, le prix ALIMENTERRE, conçu par le CFSI et la DGER. Dans la continuité des évolutions mises en place l'année dernière, le Prix ALIMENTERRE récompense l'ensemble des initiatives des établissements et des jeunes réalisées en lien ou en prolongement du Festival ALIMENTERRE autour de la thématique « Notre avenir se joue dans nos assiettes » : réalisation de vidéos, organisation d'ateliers ou de conférences, animations dans un établissement scolaire ou encore développement de la présence des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires, création de filières locales, échanges avec des acteurs ou partenaires internationaux, échange distanciel (visio conférence…) avec une autre classe dans le cadre de jumelages inter-établissements en France et en Afrique par exemple etc.

Découvrez des exemples d'actions réalisées et primées avec des jeunes de l'enseignement agricole lors des dernières éditions de concours : https://www.alimenterre.org/felicitations-aux-laureats-de-la-7e-edition-du-prix-alimenterre

Les trois expériences récompensées recevront chacune un prix de 1200 € permettant de contribuer à la diffusion, reproduction et renforcement de l'action présentée. Toutes les actions proposées dans le cadre de ce concours seront valorisées sur le site du festival (https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0) et dur le site des acteurs de la coopération internationale dans l'enseignement agricole (https://portailcoop.educagri.fret sur le site de l'enseignement agricole.
En plus de cette récompense, des représentants des équipes impliquées seront invitées à témoigner à Paris en mai 2021 à l'UNESCO et en 2021 sur le stand du ministère de l'agriculture et de l'Alimentation lors du Salon International de l'Agriculture.

La participation au concours est libre et gratuite. Ce concours est ouvert, au-delà des établissements d'enseignement agricole, à tout groupe organisé de jeunes entre 14 et 25 ans qui souhaite y participer.

Ce concours est également une bonne occasion de valoriser et de faire le lien avec les actions et partenariats internationaux des établissements d'enseignement agricole (notamment les déplacements à l'étranger des apprenants).

Chacun des participants (jeunes et formateurs) dont les dossiers auront été sélectionnés se verront remettre un open badge numérique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation:
« Lauréat ALIMEN**TERRE** » : pour les lauréats et coups de cœur
« Citoyen ALIMEN**TERRE** » : pour tous les autres participants au concours
Ces badges numériques, mis en œuvre par la DGER reconnaissent que leurs bénéficiaires ont apporté une contribution active à un projet collectif mené en faveur d'une alimentation durable et solidaire.
Il s'agit d'une reconnaissance de savoirs et de compétences acquises dans le cadre de ce projet pédagogique, et qui peuvent être valorisées dans le parcours de formation des apprenants de l'enseignement agricole.

Ces Open Badges ALIMENTERRE peuvent reconnaître par exemple :

- Des connaissances acquises sur les enjeux liés aux modes d'agriculture et d'alimentation,
- Une bonne compréhension des systèmes alimentaires locaux et mondialisés ainsi que leurs interdépendances,
- Savoirs rédactionnels et/ou artistiques,
- Forte implication dans un projet collectif de longue haleine,
- Bonne intégration dans un travail d'équipe,
- Aptitude à communiquer et partager son expérience en public.

Le règlement relatif à ce concours est disponible sur le site du CFSI :

https://www.alimenterre.org/valorisez-vos-initiatives-jeunesse-dans-le-cadre-du-prix-alimenterrhttps://www.alimenterre.org/valorisez-vos-initiatives-jeunesse-dans-le-cadre-du-prix-alimenterree

J'encourage les établissements d'enseignement agricole à participer nombreux au festival et au prix ALIMENTERRE.

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Valérie BADUEL

PRIX ALIMENTERRE

Règlement du Prix ALIMENTERRE **2020/2021, 8° EDITION**



CONTEXTE

L'accès à une alimentation en qualité et en quantité suffisante est un enjeu partagé par tous les citoyens du monde. En septembre 2015, les États membres des Nations unies se sont engagés à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » d'ici 2030 (Objectif de développement durable n°2).

Pourtant, plus de 800 millions de personnes dans le monde, soit 1 personne sur 9, principalement des ruraux, souffrent de la faim. Il s'agit pour moitié de paysannes et de paysans. La majorité vit en Asie, tandis qu'en Afrique, 1 personne sur 5 est sous-alimentée. L'augmentation des taux de surpoids et d'obésité s'ajoute à ces inquiétudes[1]. En Europe, la faim et la malnutrition se développent également.

Le système alimentaire actuel ne répond pas pleinement aux défis économiques, sociaux et environnementaux. L'agriculture fait souvent figure d'accusée quand on parle climat. Elle est directement et indirectement responsable du quart des émissions globales de gaz à effet de serre. Mais elle est également une victime, quand frappent sécheresses et inondations. Si rien n'est fait, le nombre de personnes souffrant de la faim pourrait doubler d'ici à 2050[2]. En plus de la dégradation des ressources naturelles, la maltraitance animale est pointée du doigt. Le gaspillage alimentaire représente 30 % de la production mondiale.

Dans les pays du Nord, le système alimentaire mondialisé dominant affecte la paysannerie de ces pays mais a également des impacts sur les pays du Sud. Fortement fondées sur un modèle économique libre échangiste, les politiques agricoles et commerciales et la financiarisation de l'alimentation renforcent la concentration du secteur agricole et alimentaire. Ce modèle, à bien des égards, menace, au Nord comme au Sud, l'agriculture familiale et impacte négativement la sécurité alimentaire des populations.

Malgré ces constats, des initiatives germent à travers le monde pour mettre en place des systèmes alimentaires alternatifs, durables et solidaires et promouvoir des politiques en faveur de la souveraineté alimentaire. L'agroécologie, le consommer local, la possibilité pour une population de choisir la nourriture qu'elle souhaite consommer sont autant de pistes applicables sur tous les territoires. L'alimentation doit cesser d'être considérée comme une marchandise comme une autre car elle est nécessaire à la vie et que sa production est soumise aux aléas climatiques.

Pour contribuer à un système alimentaire durable et solidaire, le consommateur a un rôle à jouer. Informé des enjeux économiques, sociaux, environnementaux en France et dans le monde, il peut faire évoluer ses choix de consommation et agir en tant que citoyen, en contribuant à la co-construction de politiques de long terme aux niveaux local, national, et mondial, avec les différents acteurs liés à l'alimentation.

Dans un contexte de crise économique et sociale et face à une tendance au repli identitaire marquée par une montée de la xénophobie, la réponse à ces enjeux ne se joue pas uniquement au niveau local. Une plus grande solidarité entre les peuples est nécessaire pour permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité.

LE PRIX ALIMENTERRE

Historique

Pour aborder ces enjeux auprès du grand public et des jeunes et susciter chez eux l'envie d'agir en faveur du droit à l'alimentation et de modèles de développement agricoles et alimentaires

1 FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017. « L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire ». Rome, FAO.

2 GIEC

vertueux, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) cordonne depuis 2007 le festival ALIMEN**TERRE** du 15 octobre au 30 novembre. Des milliers d'évènements de sensibilisation sont mis en œuvre dans le cadre du festival mais également le reste de l'année. Pour cela, le CFSI met à disposition des outils pédagogiques et anime le réseau ALIMEN**TERRE.** Les coordinateurs territoriaux ALIMEN**TERRE** qui le constituent, accompagnent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs actions. Chaque année, ce sont plus 2 800 acteurs mobilisés et plus de 70 000 citoyens sensibilisés, dont 58 % de jeunes. L'enseignement agricole est partenaire de l'évènement : 150 lycées s'impliquent annuellement.

En 2012, le prix ALIMEN**TERRE** a été conçu par le CFSI, en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, afin d'offrir un outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune (14-25 ans) sur les enjeux agricoles et alimentaires. Ce partenariat permettait à la fois de diffuser le prix dans tous les établissements de l'enseignement agricole en France et de donner un écho au sujet et aux lauréats auprès d'un large public. Les participants étaient invités à réaliser un film court sur les thématiques de l'alimentation et de l'agriculture durable.

Depuis 2018, le Prix ALIMEN**TERRE** a évolué. Dans un objectif de capitalisation des initiatives contribuant au droit à l'alimentation en apportant des réponses aux enjeux agricoles et alimentaires au Nord comme au Sud, le CFSI en partenariat avec la DGER souhaite récompenser et valoriser les initiatives novatrices et / ou mobilisatrices mises en œuvre par les jeunes dans le cadre de leur parcours scolaire ou non, en prolongement du Festival ALIMEN**TERRE**. Il s'agit d'être créatifs et de proposer des actions favorisant des changements de pratiques, de création de nouvelles filières, de nouveaux circuits etc… répondant aux enjeux alimentaires et agricoles, et intégrant la question des interdépendances de nos systèmes alimentaires.

Objectifs du prix

L'objectif de ce prix est de récompenser et valoriser les initiatives mobilisatrices, à fort impact et reproductibles, portées par les jeunes sur leur territoire en faveur du développement de modèles agricoles et alimentaires vertueux, favorisant le droit à l'alimentation ici et à l'international. Ces actions, en cours ou terminées, devront avoir été mises en œuvre entre 2020 et 2021, en prolongement du festival ALIMEN**TERRE** 2020.

Qui peut participer ?

La participation est ouverte aux jeunes jusqu'à 25 ans habitant en France. Les candidatures doivent obligatoirement être déposées par une organisation légalement constituée, en particulier :

- établissement d'enseignement secondaire et supérieur.
- association

La participation au prix est libre et gratuite. La liste des jeunes impliqués devra obligatoirement être annexée à la demande.

Les initiatives éligibles

Porteurs de l'initiative : les jeunes jusqu'à 25 ans (représentés par une structure juridique)

Objectif de l'initiative : faire prendre conscience et/ou mobiliser les acteurs du territoire de l'importance de plus de solidarité entre les peuples (par exemple entre ici et l'Afrique de l'Ouest) pour la mise en œuvre de systèmes agricoles et alimentaires durables et solidaires.

Publics visés par l'initiative : futurs professionnels et professionnels agricoles et alimentaires, citoyens-consommateurs.

Thématique(s) abordée(s) [3]: agriculture durable, alternatives de commercialisation, agrobusiness, agroécologie, agriculture familiale, agriculture durable, droit à l'alimentation, biodiversité, climat et énergie, commerce international, élevage-viande-lait, faim et malnutrition, place des femmes dans l'agriculture, impact des choix de consommation, transformation et filières, politiques agricoles. Une mise en perspective de la thématique du local au global est demandée.

Type d'actions : les actions novatrices et/ou mobilisatrices, ou impulsant des changements durables au niveau des jeunes participant, des cibles, de l'établissement, des associations, des partenaires et du territoire. Exemples d'actions : réalisation de vidéo, de jeux de société, organisation de conférences, accueil d'une exposition, animation dans un établissement, passage de la cantine en bio et équitable, réalisation d'ateliers, création de filières locales et équitables y compris à l'international, échanges avec des acteurs internationaux, place des paysans dans les chaînes de valeurs, etc.

Acteurs associés : groupe de jeunes, association étudiante, association socio-culturelle, établissement d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, organisations de solidarité internationale, collectivités territoriales, instituts de recherche et développement, acteurs du monde agricole et alimentaire, groupe de consommateurs, etc. Des liens avec des acteurs du monde agricole et alimentaire dans les pays du sud sont encouragés.

Dates de l'action : 2020-2021. L'essentiel des activités devra déjà avoir été mis en œuvre au moment de la présentation de l'action en mars 2021.

Support de présentation de l'action : Les candidats devront présenter **une fiche de présentation de l'action** (disponible sur le site alimenterre.org) accompagnée de supports éventuels (photos, vidéos, autre). Le jury valorisera davantage le récit de la démarche que la qualité des supports présentés.

/!\ Recommandation pour les vidéos : durée maximale de 8/10 min.

Accompagnement et ressources disponibles

Nous recommandons fortement aux candidats de prendre contact avec le coordinateur ALIMEN**TERRE**[4] **sur son territoire avant de présenter leur initiative.**

Des ressources pédagogiques sur les thématiques abordées par ALIMEN**TERRE** sont disponibles sur notre site web : www.alimenterre.org

Des exemples d'initiatives jeunesse sont également disponibles sur :

- la plateforme alimenterre.org : https://www.alimenterre.org/les-initiatives-jeunesse-en-france
- le site du Réseau d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale de la DGER du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : https://red.educagri.fr/

[3] La plateforme alimenterre.org propose une série de ressources (études, articles, fiches pédagogiques, jeu) classée autour de ces thématiques.

[4] Annexe

Déroulement

Septembre 2020 : lancement du Prix ALIMEN**TERRE**, concours des initiatives jeunesse

15 mars 2021 (avant minuit) : date limite de dépôt des candidatures (voir le chapitre « Modalités pratiques » ci-dessous)

avril 2021 : annonce des lauréats.

mai 2021 : remise des prix au siège de l'UNESCO (Paris) ou au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Juin – juillet 2021 : valorisation des initiatives présentées sur les sites alimenterre.org[5] et de l'enseignement agricole.

Février-Mars 2022 : Présentation des initiatives lauréates au Salon international de l'agriculture (SIA) à Paris.

Prix

Financement de projet dans un but de valorisation, extension, reproduction de l'action : 3 600 euros répartis entre les 3 premiers lauréats.

Présentation des initiatives lauréates au SIA sur le stand du Ministère de l'agriculture

Valorisation des fiches de présentation de l'expérience sur les sites alimenterre.org et de l'enseignement agricole.

Nouveauté : les open – badges

Depuis 2020, la DGER du Ministère de l'agriculture et l'alimentation décerne des Open-badges à tous les participants de ce concours. Il s'agit d'une reconnaissance de compétences acquises dans le cadre d'un apprentissage non-formel et qui peut être valorisée dans le CV et parcours professionnel des candidats.
En prenant part à ce concours, vous obtiendrez, l'une des deux gratifications suivantes :

- Open-badge « Lauréat ALIMEN**TERRE** » : pour les lauréats et coups de coeur
  Open-badge « Citoyen ALIMEN**TERRE** » : pour tous les autres participants[6]





[5] https://www.alimenterre.org/les-initiatives-jeunesse-en-france

[6] Dans la mesure où leur projet est recevable et respecte les critères énoncés dans le règlement

Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir sa candidature avant le 15 mars 2021 minuit (cachet de la Poste ou date du message électronique faisant foi). Cet envoi contiendra :

- la fiche expérience présentée avec soin en format word ;
- l'annexe concernant les participants au projet ;
- l'annexe concernant le droit à l'image ;
- une ou plusieurs photos illustrant le projet, photos de qualité en format jpeg ;
- autre support éventuel (vidéo, photo, articles, etc.).

Adresse électronique du CFSI pour l'envoi direct ou par « wetransfer »
Indiquer dans le titre « Prix ALIMEN**TERRE** »
alimenterre@cfsi.asso.fr

Adresse postale du CFSI pour l'envoi en clé USB / CD (prévenir par mail)
CFSI
Prix ALIMEN**TERRE**
32 rue Le Peletier
75009 PARIS

Jury

Le jury sera composé au moins de 9 personnes :

- des représentants du CFSI (salarié et / ou membre) ;
- des représentants de l'enseignement agricole français / DGER ;
- des membres du réseau ALIMEN**TERRE** ;
- d'un lauréat de la 7° édition du Prix ALIMEN**TERRE** (ou le représentant du groupe) ;
- de professionnels de l'agriculture et de l'alimentation.

Chaque membre du jury s'engage à n'avoir aucun lien personnel ou d'encadrement avec l'un des groupes présentant l'initiative.

Critères

Le jury sélectionnera les initiatives lauréates répondant à un ou plusieurs de ces critères :

Objectif :

L'initiative a-t-elle pour objectif la prise de conscience et la mobilisation d'au moins une des cibles (futurs professionnels agricoles, professionnels agricoles et alimentaires, citoyens-consommateurs) quant **à l'importance de plus de solidarité entre les peuples** par la mise en œuvre de systèmes agricoles et alimentaires durables et solidaires et assurant le droit à l'alimentation ?

Implication des jeunes :

- Les jeunes ont-ils moins de 25 ans ?
- Sont-ils représentés par une structure légalement constituée ?
- Ont-ils une implication active dans la conception, la mise en œuvre et la valorisation de l'initiative ?

Qualité et pertinence :

- La thématique abordée est-elle en lien avec les thématiques[7] abordées par ALIMEN**TERRE** ? Les enjeux locaux et mondiaux sont-ils mis en perspective ? Les jeunes ont-ils fait appel aux ressources proposées sur la plateforme alimenterre.org ?
- Les actions réalisées sont-elles adaptées aux cibles visées ?
- Des acteurs du territoire et/ou des pays du sud ont-ils été associés ? (exemple : acteurs agricoles et alimentaires, des établissements scolaires, associations de solidarité internationale et socio-culturelles, et/ou des collectivités)
- L'initiative est-elle en lien ou en prolongement du festival ALIMEN**TERRE** 2020 (ex : organisation d'un événement pendant le festival) ?

Approche systémique et lien à l'international :

- Le projet permet-il de développer une réflexion à l'échelle plus global sur les liens et les interdépendances entre les différents pays dans le système alimentaire mondial ?

Effets produits :

- Les actions sont-elles mobilisatrices (nombre de jeunes impliqués) ?
- Les effets produits au niveau des jeunes, des publics cibles et du territoire sont-ils quantifiés et explicités ?
- Quels acteurs du territoire ont été touchés ?
- Est-ce que le projet est un évènement ponctuel ou un engagement dans la durée ? Reproductibilité du projet : est-il partageable, diffusable ?

Valorisation de l'initiative :

- L'initiative est-elle facilement reproductible ? permet-elle d'inspirer d'autres jeunes ?
- La fiche initiative et les supports présentés sont-ils de qualité pour être diffusés ?
- Les ressources allouées par le Prix (si lauréat) seront-elles utilisées pour un prolongement ou une réplication de l'initiative ?

Utilisation du prix :

- En quoi le prix ALIMEN**TERRE** aidera-t-il à poursuive, développer, reproduire cette initiative ?

Autres

Le CFSI représenté par sa direction, conjointement avec la Direction Générale de l'Enseignement et la Recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

[7] Agriculture durable, alternatives de commercialisation, agrobusiness, biodiversité, climat et énergie, commerce international, élevage-viande-lait, faim et malnutrition, genre, impact des choix de consommation, transformation et filières, politiques agricoles.

LES ORGANISATEURS DU PRIX

Le CFSI

Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) a été créé en 1960 sous le nom de Comité français contre la faim. Il répondait alors à l'appel de la FAO pour une lutte mondiale contre la faim et a soutenu les initiatives de nombreuses ONG françaises dans ce domaine. Au milieu des années 90, il actualise sa mission et change de nom. Aujourd'hui, le CFSI, association reconnue d'utilité publique, rassemble 24 membres (associations, syndicats, collectivités territoriales). Pour Stéphane Hessel, président d'honneur du CFSI jusqu'en 2013, une vision et une ambition fondent cette solidarité : promouvoir et faire respecter les droits humains partout dans le monde. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne ALIMEN**TERRE**. ALIMEN**TERRE** est soutenu financièrement par l'Agence Française de Développement, le Fonds de dotation Biocoop, la Fondation Daniel et Nina Carasso, Léa Nature, Triballat Noyal Vrai.
www.cfsi.asso.fr - www.alimenterre.org

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation exerce la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement technique et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, et des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager.
La coopération internationale est l'une des cinq missions assignées par le Code Rural à l'enseignement agricole (les quatre autres étant la formation initiale, la formation continue, l'insertion et le développement des territoires) et les actions d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette mission. En ce sens, la DGER soutient chaque année les actions menées dans le cadre du Festival et du Prix ALIMEN**TERRE** et encourage les établissements à y prendre une part active.
http://agriculture.gouv.fr



Le Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Le RED (Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) est un réseau de l'enseignement agricole, né en 1998, dédié à l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI). Il dépend du BRECI (Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale) de la DGER (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). En relation étroite avec les autres réseaux géographiques et les chargés régionaux de coopération internationale de la DGER, le RED forme et accompagne les acteurs de l'enseignement agricole dans leur projets de mobilité internationale (préparation au départ et valorisation au retour), d'accueil de partenaires étrangers, d'animations et activités sur les thèmes de l'alimentation durable, des inégalités, de l'interculturel… Ce réseau est né en 1998 du besoin des enseignants de créer et d'utiliser des outils leurs permettant d'intégrer l'ECSI dans leurs pratiques pédagogiques. Le réseau s'adresse aux équipes pédagogiques de l'enseignement agricole pour : favoriser les échanges d'expériences, améliorer la connaissance des outils pédagogiques, valoriser les actions et projets des établissements. https://red.educagri.fr/

ANNEXE : REPERTOIRE DU RESEAU ALIMENTERRE

Vous souhaitez un accompagnement dans l'organisation de votre action et candidater au prix ALIMEN**TERRE** ? Vous pouvez prendre contact avec les coordinateurs ALIMEN**TERRE** sur les territoires :



Grand Est
Gescod
Nancy
audrey.vicenzi@gescod.org



RADSI Nouvelle-Aquitaine
(Ex Aquitaine + Poitou Charente)
Bordeaux
campagnescitoyennes@radsi.org

Maison des Droits de l'Homme
(ex Limousin)
Limoges
g-bertrand@mdh-limoges.org



Ain
ADM Bourg-en-Bresse
adm.bourg@gmail.com

Auvergne + Loire
Anis Etoilé
Lempdes
contact@anisetoile.org



Côtes d'Armor
Resia
Saint Brieuc
resia@ritimo.org

Finistère
Cicodes
Quimper
cicodes@ritimo.org

Ile-et- Vilaine et Morbihan
RBS
animation@bretagne-soldiaire.bzh



Bourgogne Franche-Comté
ReCiDev, Besançon
contact@recidev.org



Centraider
Vendôme
contact@centraider.org



Seine-Saint-Denis
Via le Monde
sivincent@seinesaintdenis.fr

Autres départements d'IdF
CFSI
alimenterre@cfsi.asso.fr



Languedoc Roussillon
Lafi-Bala
Castelnau-le-nez
lafibala@lafibala.org

Midi-Pyrénées
Crosi-Occitanie
Toulouse
charge.mission.1@crosi.org



Hauts de France
Cap Solidarités, Lille
capsolidarites@capsolidarites.asso.fr



Normandie
Horizons Solidaires, Caen
contact@horizons-solidaires.org



Pays de la Loire
Guinée 44
Nantes
alimenterre@guinee44.org



Hautes Alpes
E'changeons le monde
Gap
education.elm@free.fr





La Réunion
Terra habilis Océan Indien, Saint Pierre
terra.habilis.oi@gmail.com

Martinique
Collectif ALIMEN**TERRE**
collectifalimenterremartinique@gmail.com

Pour les territoires sans coordination, vous pouvez contacter le CFSI : alimenterre@cfsi.asso.fr ou le réseau d'éducation à la citoyenneté à la solidarité internationale de l'enseignement agricole : Danuta.Rzewuski@educagri.fr ; vincent.rousval@educagri.fr

32 rue Le Peletier
75009 Paris
Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79
@ : info@cfsi.asso.frF-